

N°2024-169

## DÉCISION DU MAIRE

### PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Evènementiel

Objet : Contrat entre la ville de Vaujours et la société « StreetSmile »

Titulaire : la société « StreetSmile »

#### Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de passer par un prestataire spécialisé pour le spectacle dédié aux enfants et aux familles sur la Place Jean Moulin pour les festivités du samedi 14 décembre 2024 des Fêtes.

**CONSIDÉRANT** les termes du contrat tels que proposés par la société « StreetSmile » siégeant au 301 Rue de Belleville 75019 PARIS et ce pour un montant de 1 899.00 euros T.T.C,

**ARTICLE 1 :** DÉCIDE de confier à la société « StreetSmile » siégeant au 301 Rue de Belleville 75019 PARIS, et de contractualiser avec celle-ci pour le passage d'une troupe de hip-hop le samedi 14 décembre et ce pour un montant de 1 899.00 euros T.T.C,

**ARTICLE 2 :** De financer la dépense fixée à 1 899.00 € TTC (mille huit-cent quatre-vingt-dix-neuf euros) sur les crédits du budget en cours;



**ARTICLE 3** : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20240912-2024-169-CC  
Date de télétransmission : 03/10/2024  
Date de réception préfecture : 03/10/2024

**ARTICLE 4** : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5** : La présente décision

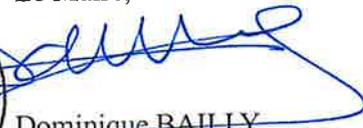
- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera notifiée à la société « StreetSmile ».

Fait à Vaujours, le 12 septembre 2024

Le Maire,



  
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours  
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
[contact@ville-vaujours.fr](mailto:contact@ville-vaujours.fr) / [www.vaujours.fr](http://www.vaujours.fr)



## STREETSMILE

**Capital : 1 000€**

**SIRET : 81855617700017**

**Gérant/ responsable : Youcef Tafat**

**Siège : 301 RUE DE BELLEVILLE 75019 PARIS**

**Date de l'évènement : 14/12/2024**

**Type d'évènement : Prestation de danse**

**Horaires de la prestation : 16h - 16h30**

**Effectif présent : 5 danseurs**

**Tarif : 1899€ TTC**

### Contact Mairie de Vaujours

Nom et prénom : L'HOSTIS Léa

Numéro/tel : 06.26.79.74.54

Fixe : 01.48.61.96.75

Adresse : 20 Rue Alexandre Boucher

Code Postale : 93410

Ville : Vaujours

### Détails du règlement

Mode de paiement : virement par mandat administratif de la Mairie de Vaujours

Signature et date avec « Lu et Approuvé »

Société

Mairie



Lu et approuvé



Le Maire

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Le 04/09/2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20240912-2024-169-CC  
Date de télétransmission : 03/10/2024  
Date de réception préfecture : 03/10/2024

## Contrat de prestation entre l'Association STREETSMILE et la MAIRIE DE VAUJOURS

Ce contrat de prestation est établi entre l'entreprise STREETSMILE dont le siège est à l'adresse suivante : 301 Rue de Belleville 75019 PARIS et la MAIRIE DE VAUJOURS dont l'adresse est à : 20 rue alexandre boucher 93410 VAUJOURS.

### 1. Objet du contrat

La société STREETSMILE s'engage à fournir un show avec 5 danseurs pour la prestation qui se déroulera le 14 décembre 2024 à 16h.

### 2. Description des prestations

Le type de prestation, la durée, l'effectif requis ainsi que les tarifs correspondants sont définis dans le devis produits par l'entreprise, la feuille de route remplie le cas échéant.

### 3. Conditions financières

Le client s'engage à payer les frais de prestation selon les tarifs indiqués dans le devis en fonction de la prestation choisie, de la durée et de l'effectif requis.

### 4. Annulation et Pénalités

Dans le cas où l'entreprise STREETSMILE devrait d'une quelconque manière annuler la prestation avant le jour indiqué sur le devis signé entre le client et le prestataire, l'entreprise s'engage à rembourser intégralement les sommes versées par le client, sans préjudice d'autres recours légaux éventuels.

### 5. Obligations

L'entreprise s'engage à fournir les prestations conformément aux standards en vigueur et à mobiliser ses employés et les ressources nécessaires pour assurer une prestation de qualité.

En signant ce contrat, les parties reconnaissent avoir lu, compris et accepté tous les termes et conditions énoncés.

Fait à PARIS le 04/09/2024.

Veillez annoter « lu et approuvé » ci-joint à ce contrat, suivis de votre signature :

Société  
Lu et Approuvé

Maire



Le Maire  
  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est